

*Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e*

## MEILLEURE COPIE

### Concours interne de RÉDACTEUR·RICE PRINCIPAL·E DE 2<sup>e</sup> CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2019

### ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Commune de Vertville  
Service X

Le 3 octobre 2019

#### Rapport à l'attention de Monsieur le directeur Général des services

Objet : L'Eco-responsabilité

Références :

- 3 décembre 2018, circulaire ministérielle pour la mise en place d'un plan d'administration éco-responsable.
- 3 décembre 2018, code de la commande publique (parties réglementaire et législative)
- 25 mars 2016 : décret n°2016-360 portant sur les marchés publics

L'éco-responsabilité, cette notion est développée depuis des années. On pourrait la définir par l'engagement, par les actes, des citoyens et par extension, les personnes publiques, pour réduire les conséquences environnementales par la modifications des gestes de vie au quotidien. Concernant les personnes publiques, il s'agirait notamment de faire évoluer le fonctionnement en interne.

Cet engagement introduit une notion d'évolution des mentalités. Néanmoins ce changement peut paraître difficile à mettre en œuvre. Quelles sont les clefs d'une éco-responsabilité réussie ? Comment mettre ses clefs en application à l'échelle de Vertville ?

Afin d'y arriver, ce rapport propose de voir, d'une part, que ce concept est un enjeu essentiel au bon fonctionnement à venir des administrations ( I ), d'autre part, de montrer quelle démarche sera la plus efficiente pour atteindre notre objectif ( II )

## I ] Un enjeu essentiel et nécessaire

L'eco-responsabilité prend ses marques depuis quelques années dans la conscience collective, c'est pourquoi il est utile d'établir un état des lieux de cette notion (A). Ceci permettra de mettre en exergue les différents leviers permettant de répondre à l'objectif d'une administration eco-responsable . (B)

### Ⓐ De solides bases historiques...

Cette notion d'éco-responsabilité n'est pas typiquement française mais est une notion internationale. En effet, elle a été traitée depuis les années 1990 avec notamment le Sommet de RIO en 1992 ou la réunion du G7 au Canada en 1995 où d'ailleurs la notion fut créée.

En France, la notion a été introduite dans les années 2000, sous l'impulsion de la Stratégie Nationale du développement durable menée par l'Etat. Cette stratégie a pour but de guider les administrations françaises dans leur recherche d'éco-responsabilité.

Le 3 décembre 2008, une circulaire visant à ce que les ministères mettent en place un plan d'administration éco-responsable vient entamer le lourd travail qui suivra sur la recherche d'une démarche viable pour rendre les administrations éco-responsables.

Plusieurs expériences voient le jour par la suite comme par exemple la démarche de la Diren Midi-Pyrénées qui s'est centralisé sur 5 points : l'achat éco-responsable, le tri des déchets, les maîtrises des énergies et de l'eau et l'ajustement des déplacements.

### Ⓑ ...conduisent à une liste d'axes essentiels d'une administration éco-responsable

Afin de réaliser une démarche éco-responsables, plusieurs administrations ont développer des expériences permettant d'améliorer les conditions environnementales de leur actions.

Différents leviers ressortent de ces expériences. Il existent principalement les notions de gestion des déchets, l'achat public durable, le déplacement durable, la gestion écologique des énergies et matériels.

Concernant la gestion des déchets, et plus particulièrement les déchets des bureaux, des collectivités comme la ville de Tarbes ont mis en place le tri des déchets et Tarbes a, par sa charte d'écologie urbaine et de développement durable, mis en place un partenariat avec La Poste afin de recycler le papier.

Puis, concernant l'achat public durable, cette notion est au cœur de l'évolution du droit de la commande publique depuis les années 2000. En effet, la Commission Européenne, en 2003, s'est exprimée en faveur d'un plan national d'actions sur l'achat public durable.

A cette fin, depuis 2003, des réformes du droit des marchés public ont été prises dans ce sens. Ainsi, l'acheteur public a l'obligation, tant que le besoin, objet de son marché, est en adéquation avec, de mettre en place des clauses ou critères environnementaux et sociaux afin de répondre à ce nouvel enjeu. Cela passe alors

par la mise en place de marché réservé, de clauses d'insertion professionnelle, pour l'aspect social. Pour ce qui est de l'environnemental, l'acheteur peut introduire des clauses favorisant les produit bio, des critères analysant les modalités environnementales de l'offre reçue, les labels et éco-label par exemple. L'analyse des candidature pourra aussi permettre de vérifier par exemple l'emprunte écologique d'un candidat.

L'éco-responsabilité peut aussi se traduire dans l'éco-gestion des cimetières avec le zéro phyto, obligation de l'Etat. Des actions ont été menées comme à Angers où il a été décidé d'enherber les cimetières pour permettre la biodiversité.

Ainsi, la notion d'éco-responsabilité est une notion qui est au cœur des débats internationaux et nationaux depuis les années 1990. Cette notion peut être traitée de différentes manières mais des leviers importants existent. A nous, Vertville, de se saisir de toutes ces expériences pour développer notre propre démarche, à notre échelle, d'éco responsabilité.

## II ] Un engagement au cœur de notre administration

Notre ville veut s'engager dans une démarche éco-responsable exemplaire. A cette fin, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action et le mener à bien (A) puis d'exécuter un bilan de notre démarche associé aux éléments fondateurs de la réussite du projet (B).

### (A) De la concertation à l'action

Pour pouvoir développer une démarche durable d'éco-responsabilité de notre administration, il faut tout d'abord dresser un diagnostic complet. On entend par diagnostic, la mise en perspective des connaissances reçues initialement et confronter ceux-ci au projet pour mieux le positionner. Ainsi, à l'issue du diagnostic, nous pourrons déjà commencer à analyser où nous nous situons par rapport aux différents leviers précédemment cités.

A l'issue du diagnostic, nous pourrons donc définir l'objectif général à mettre en œuvre et décliner les différents objectifs opérationnels s'y attachant. Pour cela, ces objectifs opérationnels devront, à mon sens, s'appuyer sur la méthode SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini). Le but essentiel étant bien entendu de faire de nos agents des meneurs dans cette démarche.

Pour ce faire, il faudra mettre en place un Comité de Pilotage (COPIL). Le COPIL aura pour but de piloter le développement de la démarche au sein de l'administration Vertvilloise. Il devra donc être composé de Monsieur le Maire, de Monsieur le Directeur Général des services, de techniciens de la ville (directeur de la commande publique, Chargé en développement durable) ainsi que des partenaires essentiels au bon développement de la démarche. Ainsi pourrait être convié notre

intercommunalité, afin de développer des pistes de mutualisation comme par exemple un garage mutualisé entre nos différentes communes membre qui permettrait de développer les flottes de véhicules propres sur le territoire. Nous pouvons également convier le CNFPT (centre national de formation de la Fonction publique territoriale) qui a déjà, par le passé été associé à ce type de projet. En effet, à Tarbes, le CNFPT a été associé afin de former les agents pour qu'ils deviennent moteur de l'éco-responsabilité. Il en a été de même en Martinique.

Un Comité technique pourra être mis en place afin de développer les différentes actions à mettre en place en parallèle du COPIL. Il sera composé des techniciens les plus à même pour développer les actions auprès de leur collègues.

### ⑧ De l'action au bilan

Une fois la démarche engagée, un rôle important à la communication doit être donnée. En effet, les agents ne doivent pas être pris au dépourvu.

Pour ce faire, la campagne de communication doit être réalisée en amont avec des supports appropriés : flyers digital (aucune impression), des guides de meilleures gestions des consommables en version numérique devront être mis à la disposition de chacun.

Ces actions de sensibilisation permettront aux agents d'être partie prenante dans l'évolution du comportement au travail. Ces actions devront aussi mettre en exergue l'achat public responsable pour certains domaines.

A l'issue de cela, il faudra réaliser un bilan des avancées de notre administration et s'y confronter. En effet, y aura-t-il eu des points blocants ? Jusqu'où pouvons nous encore poursuivre la démarche ? Cela est à voir au cours du bilan.

Pour conclure, l'éco responsabilité est une notion très importante de notre époque. Elle doit être au cœur des conscience citoyenne mais aussi publique, étant aussi présent pour donner l'exemple. A cette fin, une démarche concertative et transparente est nécessaire pour que notre ville puisse être exemplaire en la matière.